

C'est quoi un chemin rural ??

Un chemin rural est un chemin qui n'est pas goudronné (un chemin goudronné est une voie communale – ou départementale – affectée au trafic automobile).

Différence entre un chemin rural (ouvert au public) et un chemin privé :

Sur le terrain :

Pour simplifier, on va dire que tous les chemins se ressemblent et que l'on ne peut pas savoir, en se promenant sur le parcours, si le chemin est public ou privé. Si le propriétaire privé ne souhaite pas ouvrir son chemin au public, il doit le signaler par des panneaux d'interdiction d'accès, mettre une chaîne ou une barrière en travers ou clôturer sa parcelle. Sinon, la liberté de circuler (principe de droit non écrit) permet de se promener sur ce chemin, même s'il est privé, en l'absence de signallement.

Sur le cadastre :

Tout le monde ne se promène pas avec le cadastre sous le bras, il est donc difficile à la base de savoir si un chemin est public ou privé. Pour en avoir le cœur net, il faut consulter certains sites internet comme « Géoportail » ou « Cadastre.gouv.fr » sur lesquels on aura quelques indications. En l'occurrence, un chemin privé comportera sur le registre du cadastre un N° de parcelle. Si le chemin est public (appartenant à la commune) il n'y aura pas de N° de parcelle.

Pour avoir la certitude que le chemin est communal et ouvert au public, il faut donc se rendre en mairie, ce que peu de particuliers font...

Un autre cas peut se présenter aussi, ce sont les **chemins de servitude**. Ils sont en principe privés mais ils donnent accès à de multiples parcelles (champs, bois) appartenant à de nombreux propriétaires. Et dans ce cas, chacun des propriétaires doit laisser l'accès à la parcelle voisine. Dans ce cas, tout en étant privé, le public peut profiter de cette ouverture pour emprunter le chemin, sauf exception d'interdiction d'accès signalée.